



rtm
restauration des terrains en montagne

arrêté en date du 04 Juin 2014

Commune de Villard de Lans
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Zone Sud

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	C, c : Crues rapides des rivières
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	I, i : Inondations de plaine en pied de versant
Bl Zones blanches (constructibles sans conditions particulières)	T, t : Crues des torrents et ruisseaux torrentiels
	V, v : Ravinements et ruissellements sur versant
	G, g : Glissements de terrain
	P, p : Chutes de blocs et de pierres
	F, f : Effondrements, suffosion
	A, a : Avalanches

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractère en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complétée par un indice numérique

--- Limite communale
--- Limite de zone d'étude

Réalisation et édition : RTM 38
Version d'approbation Mars 2014
Echelle : 1/5000

